

• **28-08-1558**, Jehan Badinenc, f°435

N°459

Arrentement de maison pour le Sr Estienne Fléchon, marchand, contre Raymond Randon

... au terroy de Saint Remy, lieu dict Autin et dans son jardin cloux et ce pour le temps et espace d'un an commençant le jour St Michel

... à la rente de 6 journées d'homme ... avec pache ... qu'il ne sera loysible à la femme dudict Randon fere aulcune lecives ne bugades dans ladicte maison et aussi ne y tiendra pourceaulx ne gallines

Item a esté de pache que ledict Raymond Randon sera tenu ... bien garder la vigne du cloux dudict Fléchon la nuit durant ledict temps comme se estoit ... de en icelle prendre aulcun reysins ne fruitz sans licence dudict Fléchon ...

Fait à St Remy dans la maison dudict Fléchon en présence de Anthoine Galleron et Claude Martin

(Note du Dr Edgar Leroy)

• **30-11-1558**, Jehan Badinenc, f°650 v°

N°453

Quittance générale pour Pons Robion, travailleur de Saint Remy, par Paultet Fléchon, consul, marchand de Saint Remy, héritier à feu Etienne Fléchon

(Note du Dr Edgar Leroy)

(Etienne Fléchon était le fils de Paultet. Receveur des émoluments royaux, il mourut assassiné)

• **22-03-1559**, Jehan Badinenc, f°199

N°458

Procuration et consentement pour Paultet Fléchon

Comme ainsi soyt que le Sr Paultet Fléchon de Saint Remy [ayant] obtenu une monitoire de monsieur l'official forain de Tharascon sur l'homicide commis et perpétre à la personne de feu Estienne Fléchon, fils quand vivoyt dudict Paultet, et icelle ayt fait publier en l'église dudict St Remy et au prosne de la messe parrochiale chacun jour de dimanche par le curé de ladicte église jusques à la mallédiction, après laquelle mallédiction publiée et exécutée, plusieurs personnes estant bien assavantes de ladicte monitoire et de toust que seroyt tenu à fer notice, auroyent revellé sur le contenu en icelle monitoire au moyen de quoy seroyt tenues en sentence de scomunication et sont de présent détenuz et sans absolution de mondict Sr l'official ne pourroyent aulcunement recevoir leur Créateur le jour de Pasques comme bons crestiens et catollis doibvent fere.

A ceste cause, en présence de moy notaire et des témoins cy après ... Paultet Fléchon a déclaré et consenti ... estre fait asollution générale par mondict Sr l'official tant pour lesdicts réveleurs qui ont révellé que pour tous autres que par après pourrait réveler sur le contenu à ladicte monitoire ; et que icelle absollution requérir et demander p.... ledict Sr official ledict Fléchon a fait et constitué son procureur général et spécial Me Jehan Jacquet notaire royal et praticien dudict Tharascon ... auquel ledict Fléchon a donné plein pouvoir ... de ... demander, requérir et consentir à ladicte absolution

... passé en la boutique de moy notaire en présence de Hugues Dutrège, chaussatier, et Martin Bouchard, cord...

(Note du Dr Edgar Leroy)

01-07-1559, Aymes Bertrand, f°34 v°

N°80

Procuration pour Sr Paultet Fléchon

... estably Sr Paultet Fléchon, bourgeois de Saint Remy, lequel prend pour procureur Jacques de Laudun

28-04-1562, Aymes Bertrand, f°99 r°

N°81

Debte pour Sr Anthoine Fléchon contre Thomas, Henri et Jehan Albi

..... ont confessé debvoir à Sr Anthoine Fléchon dudit Saint Remy

16-03-1564, Aymes Bertrand, f°53 r°

N°82

Accord fait et passé entre Sieur Paultet Fléchon et Bertrand de Nostredame

... entre Sieur Paultet Fléchon, marchand de Saint Remy, comme père et héritier à feu Estienne Fléchon, son filz, quand vivoyt rentier des droictz seigneuriaux dudit Saint Remy

23-04-1564, Aymes Bertrand, f°72 r°

N°70

Mariage fait et passé entre Sr Pierre André, d'une part, et Félimonde Fléchonne, d'autre

... Sieur Pierre André, bourgeois et originaire de la présente ville de Saint Remy et habitant de la ville d'Arles, d'une part et honneste filhe Félymonde Fléchonne, filhe légitime et naturelle de Sr Paultet Fléchon, bourgeois, et de feu Catherine Cappelle dudict Saint Remy, d'autre part,

31-08-1567, Anthoine André, f°208 v°

N°92

Quittance avec reconnaissance pour Sire Paulet Fléchon contre Florimonde Fléchonne

... estably Sire Pierre André, bourgeois de la cité d'Arles, comme mary et seigneur des biens dotaulx de Florimonde Fléchonne, lequel a confessé avoir heu et receu de Sire Paulet Fléchon, son beau père, bourgeois de la présente ville de Saint Remy

30-08-1568, Anthoine André, f°314 r°

N°423

Arrentement fait par Sire Paulet Fléchon de son mas de Russan à Jacomete Lauzier et à ses enfans

... ung sien mas, affar et labourage assiz au terroir dudict Saint Remy avec les vignes assises au mesme terroir et près du chemin du Rogadou alant à la croix de Russant

(voir 06-03-1558, Jehan Badinenc, f°164 : Arrentement d'une terre à la Croix de Russan)

11-04-1569, Nicolas Petit, étendue, nf°

N°44

Mariage fait et passé entre André Fléchon d'une part et Blanche Fournelle, d'autre

... entre André Fléchon, filz de Sieur Paulet Fléchon, marchand, et feue Catherine Cappelle de la ville de Saint Remy, diocèse d'Avignon, d'une part, et damoysselle Blanche Fournelle, filhe à feu Me Huguet Fournel, viguier en son vivant, et Lucquete Richarde de ladite ville de Saint Remy, audit diocèse, d'autre

..... ladite Blanche Fournelle, autorisée par Me Jehan Badinenc, notaire royal dudict Saint Remy, son beau frère et curateur, donné par ledit feu Me Fournel, son père,

18-11-1571, Anthoine André, f°296 v°

N°93

Quittance avec reconnaissance pour Anthoine de Fléchon et Catherine Fléchonne

... estably Jehan Sallomé, bourgeois du lieu des Baux, lequel comme mary et seigneur des biens dotaux de Catherine de Fléchon, a confessé avoir heu et receu de noble Anthoine de Fléchon, père de ladite Catherine à son contract de mariage (portion déchirée) ... Sallomé receu par Me Mat... , notaire ... (portion déchirée) ... ce moys

12-01-1573, Aymes Bertrand, f°32 v°

N°83

Procuracion pour Sr André Fléchon

... estably Sieur André Fléchon, bourgeois dudit Saint Remy, lequel de son gré, tant en son nom que comme mary, seigneur et mestre des biens dottaulx de Damoysselle Blanche Fournelle, fille et cohéritière à feu Me Hugues Fournel, en son vivant viguier dudit Saint Remy prend pour procureur Me Benoit Geoffroy, praticien dudit Saint Remy

20-11-1573, Aymes Bertrand, f°502 v°

N°84

Debte pour noble Anthoine de Fléchon contre Jacques Picquet

..... a confessé debvoir à noble Anthoine de Fléchon dudit Saint Remy

09-01-1575, Aymes Bertrand, f°20 r°

N°204

Arrentement pour Sires André Fléchon et Jean Mazet contre Honnorat Garssin

... establiz, Sieur Reynaud Mazet, bourgeois de Tharascon, père et légitime administrateur de Jean Mazet, mary et mestre des biens dotaulx de Damoysselle Jeanne Fournelle, et André Fléchon de Saint Remy, mary et Me des biens dotaulx de Damoysselle Blanche Fournelle, héritières à feu Me Huguetz Fournel, en son vivant viguier de Saint Remy, lesquels ... ont arranté ... à Honnorat Garcin, laboureur dudit Saint Remy ... les mas, terres et affar, avec la grand vigne et tous les ténemens d'icelles desdites Fournelles assy à Lourigue et vergers et terre de l'Arzellier ... ensemble les deux vergiers de Russan et du Semantière des Jouifs, prés des Méjades et Borborel desdites Fournelle ... pour le temps de 4 ans et 4 saisons ...

Faict et passé audict Saint Remy et dans la maison dudit André Fléchon

24-01-1576, Aymes Bertrand, f°54 r°

N°86

Debte pour Sr Galléas Fléchon contre Jacques Aymes

..... a confessé debvoir à Sieur Galléas Fléchon, bourgeois dudit Saint Remy

17-05-1576, Anthoine André, f°147 v°

N°52

Quittance pour les hoirs à feu Me Jehan Badinenc et les hoirs à Me Hugues Fournel contre les hoirs à feu noble Jean de Renaud, gouverneur de Grandville

... estably Sire André Fléchon, mary de Damoysselle Blanche Fournelle et Sire Jean Mazet de la ville de Tharascon, mary de Damoysselle Jeanne Fournelle, lesdites Fournelles filles et héritières de feu Me Hugues Fournel, en son vivant viguier de ladite ville de Saint Remy, lesquels Fléchon et Mazet, au nom de leurs dites

femmes, pour eulx et les leurs, confessent avoyr receu des hoirs à feu Me Jean Badinenc, en son vivant notaire royal dudit Saint Remy, jadis curateur desdites Fournelles et des mains de honneste Jourdane Carbonnelle, vefve et tuteresse desdicts hoirs dudit Me Badinenc

27-12-1576, Aymes Bertrand, f°672 r°

N°94

Testement de Me Anthoine André, notaire royal de Saint Remy

... estably en sa personne, Me Anthoine André, aussi notaire royal de la cité d'Arles, habitant en ceste ville de Saint Remy, lequel son corps estre mis en terre à la façon de l'esglise refformée lègue à Catherine André, sa filhe et à toutes les autres filhes qu'il pourra avoir par en après de Bielle Fléchonne, sa femme lègue à ladite Bielle Fléchonne, sa dite femme papiers et escriptures en formes héritiers universels, scavoir est : Danyel, Pierre, Jan et Pol André et tous autres enfans masles qu'il aura, par en après, de ladite Fléchonne, sa femme, par esgalles parts

16-02-1577, Aymes Bertrand, f°102 r°

N°208

Partage entre Damoyelles Blanche et Jeanne Fournelles

... estably Damoyelle Blanche Fournelle, femme de Sire André Fléchon, bourgeois dudit Saint Remy, et Jeanne Fournelle, femme de Sire Jean Mazet, bourgeois de la ville de Tharascon, lesquelz, scachant avoyr de commun et par indivis le mas, terre, vignes, vergiers d'olliviers et maisons assiz tant en la ville que terroyr dudit Saint Remy de l'héritage et biens de feu Me Hugues Fournel, en son vivant viguier dudit Saint Remy, père desdites Blanche et Jeanne Fournelles, par elles tenues et possédées despuys le dexçès de leur dit père en viennent au partage desdits biens

Pour Blanche Fournelle : une terre à présent en estoube, contenant 8 somées 5 cesterées 77 dextres, mesure dudit Saint Remy, assize au terroyr dudit Saint Remy, lieu dict Lourigue, confrontant du levant avec le grand chemin tirant à Noves, du couchant la terre dicte de Lhière, foussé entre deux, du midy terre des Marrocz, la réallade au milheu, du vant droict la Crau plus une terre dicte la Champagne, assize audit lieu plus autre terre dicte du Noguier, assize audit lieu plus la grande maison avec ses appartenances assize dans ladite ville plus ung estable et cours avec leurs appartenances, assizes dans ladite ville plus une vigne dict Petit Plantier, assize audit lieu de Lourigue plus terre à Russan, à Bourbureau et aux Mujades

Pour Jeanne Fournelle : une terre dicte de Rodes ... assize audit terroyr dudit Saint Remy, audit lieu à Lourigue plus autre terre, dicte la Maronne, assize audit lieu plus autre terre, dicte la Tripière, assize audit terroyr plus la terre dicte de Lhière, comprins ladite Hière, le chemin tirant de ladite Hière contre le ..?.. au chemin de Noves contenant 7 sommées 1 cesterée 11 dextres avec le corps du mas, estable, vanade, collombier et autres bastimentz, l'anclos d'iceux et du jardin, confrontant à ladite terre de Lhière, les passages au millieu du marin, du vant droict la terre derrière ledict mas cy après désignée, du levant ladite terre de la Pétouze, draye entre icelle et ladite terre de Lhière, du couchant la grand vigne

plus une terre derrière ledit mas, dicte de la Font, contenant 1 sommée 1 cesterée 80 dextres, confrontant du marin avec les bastimentz du corps dudit mas, vanades et muralhes dudit jardin, de vant droict la vigne dicte de la Font, du couchant la grand vigne dudit ténement, du levant le grand plantier joignant la terre dicte de la Pétouze plus autre terre, dicte la Pouche ou la Ville plus autre terre dicte la Pétouze plus une vigne, dicte la Grand Vigne plus terres à Bourbureau et aux Mujades plus une petite maison, dicte le Tinal

01-05-1577, Aymes Bertrand, f°196 r°

N°85

Sommation pour Anthoine et André Fléchon, frères, contre Me Gervais Cappeau, notaire et greffier de Saint Remy

.... establys en leurs personnes, Anthoine et André de Fléchon, frères, bourgeois dudit Saint Remy ayant la présence de Me Gervais Cappeau, notaire royal et greffier en la cour royale d'ung prétendu acte de bail en paye fait par feu Sr Paullet Fléchon, leur père, en faveur de Sr Galléas Fléchon, leur frère, d'ung sien mas et affars

12-05-1577, Anthoine André, f°443 r°

N°293

Testement de Michel de Sade, seigneur de Lagoy et Romanil

... estably noble Michel de Sade, seigneur de Lagoy et Romanil, lequel ... voullant et ordonnant sondict corps estre ensepvely dans l'esglise de la présante ville de Saint Remy et à la chapelle et tumberau où sont ensepvelis ses ancestres ... a légué

– à damoyelles Julie, Suzanne et Janne de Sade, ses seurs

– aux pauvres des hospitalux de Saint Remy

– à diverses personnes

- à Michel de Fléchon, son filhol de baptesme, filz à Anthoine de Fléchon, son amy
- à Alexandre de Damian, escuyer, son cousin germain
- héritiers universels : le ventre et posthumes de Damoysselle Honnorade de Boche, sa femme, si elle est, ou par en après, ensaincte et fait ung ou plusieurs enfans masles ou une ou plusieurs filles

21-11-1579, Aymes Bertrand, f°434 v°

N°87

Achept de terres pour Anthoine de Fléchon, escuyer, contre Me Jean Sallomé, notaire des Baulx

... estably en personne Me Jean Sallomé, notaire royal natif et habitant du lieu des Baulx, lequel désempare à Anthoine de Fléchon, escuyer dudit Saint Remy (des pièces de terres assises au terroir de Saint Remy)

30-11-1579, Aymes Bertrand, f°471 r°

N°88

Cession et rémission pour Anthoine de Fléchon, escuyer, contre Sr André Fléchon, son frère

... Sire André Fléchon, bourgeois de la présente ville de Saint Remy, soit tenu et redevable envers Anthoine de Fléchon, escuyer de Saint Remy, son frère

30-11-1579, Aymes Bertrand, f°473 r°

N°89

Achept de terre et pré pour Anthoine de Fléchon, escuyer, contre Sr André Fléchon, son frère

... estably en personne, Sire André Fléchon, bourgeois dudit Saint Remy, lequel désempare à Anthoine de Fléchon, escuyer dudit Saint Remy, son frère sa part et moitié d'une pièce de terre et pré indivis avec Sr Galléas Fléchon, bourgeois dudit Saint Remy, leur frère

02-10-1580, Aymes Bertrand, f°230 r°

N°132

Testement de François de Grimaud, escuyer, Seigneur de Bueil

... estably en sa personne, François de Grimaud, escuyer, Seigneur de Bueil, habitant dudit Saint Remy, lequel voullant son corps estre ensevelly dans l'église collégiale Saint Martin et dans le tombeau où sont ensevelis ses enfans ... en la forme et manière de l'église catholique laisse 10 escus sol à la première filhe à marier à discrétion de Damoysselle Sibille de Renaud, sa femme, 5 escus sol à la confrairie des pénitents blancs dudit Saint Remy légue

– à noble Dame Thomassine (nom en blanc), sa très honorée dame et mère (il s'agit de Thomassine de Lascaris)

– à Charles (pour Honnoré) de Grymaud, escuyer, son filz légitime et naturel et de ladite Damoysselle de Renaud, sa femme, ensemble au ventre et posthume que ladite Demoysselle de Renaud porte maintenant en son ventre

– à ladite Damoysselle Sibille de Renaud, sadite femme bien aymée

– à noble et puissantz seigneurs, Honnorat de Grymaud, Seigneur et Baron de Bueil, Révérend Père en Dieu, Loys de Grimaud, évesque de Glandevès et Alexandre de Grimaud, escuyer, ses frères

– héritier universel, Sippion de Grymaud, escuyer, son filz ayné, légitime et naturel et de ladite Damoysselle de Grimaud, sadite femme

exécuteurs testamentaires, Jacques de Reynaud, son cousin, et Anthoine de Fléchon, escuyer dudit Saint Remy, ses bons amys

14-08-1581, Aymes Bertrand, f°324 v°

N°90

Bail en paye pour Damoysselle Bielle Fléchonne contre Sire André Fléchon

... procès introduit en la court royale et ordinaire de la présente ville de Saint Remy entre Damoysselle Bielle et Philémonde Fléchonne, filles légitimes et naturelles à feu Sire Paulet Fléchon, bourgeois en son vivant dudit Saint Remy, demanderesses en droict de légitime supplément et Sires André et Galléas Fléchon, frères, filz et héritiers donataires dudit Paulet Fléchon, tant par leur moyen que comme cessionnaires et ayant droict et cause de Sire Anthoine Fléchon, leur frère, deffendeurs

04-01-1582, Aymes Bertrand, f°33 v°

N°91

Arrentement de terre pour Damoysselle Bielle Fléchonne contre Sire André Fléchon, son frère

... estably en sa personne Damoysselle Bielle Fléchonne, vefve à feu Me Anthoine André, notaire de Saint Remy, laquelle arrante à Sire André Fléchon, bourgeois dudit Saint Remy

Item, que ladite Bielle Fléchonne fera avoir et tenir audit André Fléchon, son dit frère, lesdites terres durant ledit temps ...

14-01-1582, Aymes Bertrand, f°65 r°

N°79

Cession et rémission pour Cappitaine Gabriel Fléchon contre Anthoine de Fléchon, escuyer, son père

... comme ainsi soyt que Anthoine de Fléchon, escuyer de Saint Remy, demeurant à présant au présent lieu de Malhane soyt tenu et redevable envers Cappitaine Gabriel Fléchon, son filz, habitant au lieu des Baulx, en la somme de 300 florins que ledit Anthoine de Fléchon avoyt donné au contract de mariage fait et passé entre ledit Gabriel Fléchon et Damoysselle Marguerite Bourjade (se réfère à un acte passé chez feu Me Anthoine André)

06-04-1582, Pierre Cappeau, f°149 v°

N°120

Testement d'Antoine de Fléchon, escuyer de Saint Remy

... personnellement estably, Antoine de Fléchon, escuyer de ladite ville de Saint Remy, lequel lègue
- à la compagnie des pénitens blancs dudit Saint Remy, dont il est un des confrères
- à Jean Fléchon, l'aysné, son filz légitime et naturel et de feu Guillaumete Dupré, sa femme en premyères nopces
- à Catherine de Fléchon, sa fille légitime et naturelle et de ladite Dupré, sa première femme, femme à Me Jean Salomé, notaire royal du lieu des Baulx
- à Honorade de Fléchon, sa fille légitime et naturelle et de honneste femme, Marguerite de Bourjac, sa femme en second mariage ...
- à ladite de Bourjac, sa femme condigne et bien aimée
- héritiers universels, Gabriel, autre Jean, le jeune, Michel et François de Fléchon, ses autres enfans légitimes et naturels, et de ladite de Bourjac, sa femme
exécuteurs testamentaires, François Ospice Michel et George Navarry dudit Saint Remy

29-01-1586, Aymes Bertrand, f°23 v°

N°97

Arrentement de vignes pour Jean et Paulle André contre Pierre Chambareau

.... establie Damoysselle Bielle Fléchonne, femme à Cappitaine Remy de Baumes, mère de Pierre, Jean et Paulle André, fraires, filz et cohéritiers à feu Me Anthoine André, en son vivant notaire royal de la présente ville de Saint Remy, laquelle, de son bon gré, au nom desdits André, ses enfans

04-05-1586, Pierre Badinenc, f°27 r°

N°62

Mariage fait et passé entre discret jeune homme Jacques Navarry, d'une part et Honnorade Fléchonne

... entre discret jeune homme, Jacques Navarry, filz légitime et naturel à Sire Jean Navarry, bourgeois de la présente ville de Saint Remy et de feu Magdellène de Baumes, mariés, d'une part, et honneste filhe, Honnorade Fléchonne, filhe légitime et naturelle à feu cappitaine Anthoine Fléchon et Marguerite Bonjaques, mariés dudit Saint Remy, d'autre

29-04-1587, Pierre Cappeau, f°324 r°

N°100

Mariage fait et passé entre Cappitaine Jean Fléchon, d'une part et honneste femme Perine Monnarde de Saint Remy, d'autre

... entre Cappitaine Jean Fléchon, filz légitime et naturel de feu Cappitaine Antoine Fléchon et Damoysselle Guillaumete Dupré, en leur vivant mariés en premières nopces de la présente ville de Saint Remy, d'une part, et honneste femme Perine Monnarde, vefve en premier mariage à feu Jaques Isoard dudit Saint Remy, d'autre, ... ledit Jean Fléchon accisté de Sieur André Fléchon, son oncle, Me Jean Salomé, son beau frère, et ladite Monnarde de Monsieur Me Pierre Monnard, chanoyne en l'église collégiale Saint Martin

12-06-1587, Aymes Bertrand, f°122 r°

N°76

Debte pour Sr Gabriel Fléchon contre Simon Deville de Malhane

... estably Simon de Ville, laboureur habitant de Malhane, lequel a confessé debvoir à Sr Gabriel Fléchon, bourgeois du lieu des Baulx

17-06-1587, Aymes Bertrand, f°122 v°

N°77

Quittance pour les hoirs à feu Anthoine Fléchon contre Damoysselle Marguerite de Bourjac

... estably en sa personne, Damoysselle Marguerite de Bourjac, vefve en secondes nopces à feu Anthoine de Fléchon, escuyer quand vivoyt dudit Saint Remy et à présent femme à Sieur Jean Navarry, bourgeois de ladite ville, laquelle a confessé avoir heu et receu des enfans, hoirs dudit feu Anthoine de Fléchon et par les mains de Sr Gabriel de Fléchon, son beau fils, l'ung desdits hoirs et cotuteur des autres hoirs

17-06-1587, Aymes Bertrand, f°125 r°

N°78

Quittance pour Me Jean Salomé, notaire des Baulx, contre les hoirs à feu Anthoine de Fléchon

... estably en personne, Sr Gabriel de Fléchon, bourgeois, natif et habitant du lieu des Baulx, filz et cohéritier à feu Anthoine de Fléchon, escuyer quand vivoyt, habitant dudit Saint Remy, jadis cotuteur des autres hoirs et enfans mineurs dudit feu Anthoine de Fléchon, lequel ... a confessé avoir heu et reçu de Me Jean Salomé, notaire royal dudit lieu des Baulx ...

17-10-1588, Aymes Bertrand, f°434 r°

N°221

Testement de Paul André de Saint Remy

... estably Paul André, filz et cohéritier à feu Me Anthoine André, quand vivoyt notaire royal dudit Saint Remy, lequel ... lègue ...

– à Daniel, Jean, Pierre, Catherine et Perrete André, ses fraires et sœurs

– héritière universelle, Bielle Fléchonne, sa mère

27-05-1591, Aymes Bertrand, f°341 v°

N°40

Déclaration pour damoiselle Bielle Fléchonne contre Cappitaine Remy de Baulmes

... estably cappitaine Remy de Baulmes, habitant dudit Saint Remy, mary, seigneur et mestre des biens doctaulx de damoiselle Bielle Fléchonne, mère aux hoirs à feu Me Anthoine André, notaire royal, quand vivoyt, dudit Saint Remy

13-06-1591, Aymes Bertrand, f°351 v°

N°222

Mariage fait et passé entre Sire Daniel André, d'une part, et Honorade Rampalle, d'autre

... entre Sire Daniel André, bourgeois, natif et habitant de la présente ville de Saint Remy, filz légitime et naturel à feu Me Anthoine André, en son vivant notaire royal, et de Damoiselle Bielle Fléchonne, mariés dudict Saint Remy, d'une part, et honeste filhe Honorade Rampalle, filhe légitime et naturelle à Sire Jacques Rampalle, Me apoticaire, et de honeste femme Peyronne Bezelle, mariés, habitans dudict Saint Remy, d'autre

29-06-1593, Aymes Bertrand, f°574 r°

N°75

Procuracion pour Cappitaine Gabriel Fléchon

... par devant moy, Aymes Bertrand, notaire et tabellion royal résidant au présent lieu des Baux, soubzigné, et en la présence des tesmoins cy après nommés, estably en personne, Cappitaine Gabriel de Fléchon, habitant dudit lieu, lequel ... a fait ses procureurs, Me Guilhen Marthaud et Sébastien Lyon, praticiens et postullantz en la cour royalle et ordinaire de la ville de Saint Remy